



Trèbes.

N° 52/2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 30/09/2026

ID : 011-211103973-20260930-52_2026-DE

S²LO

FOLIO 226

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT HUIT SEPTEMBRE, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026

PRÉSENTS : M. le MAIRE

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. MAYNARD. SENTENAC. LAROCHE. GALY. Adjoints.
MMES. MM. LAFON. MITAIS. LASGOUZES. PEIX. SAINT-ANDRÉ. DE PRADO. NICOLAÏ.
BEAUREPAIRE. HERNANDEZ. BIAUNÉ. AZAÏS. DIEDRICH. DE FREITAS. CASTANS.GRAVES.
SANCHEZ.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. OLLAGNIER.
MME MEDVES.
M. QUESNEL
M. PIEDRA.
MME BILLECI.
MME DEZARNAUD.

PROCURATIONS :

M. OLLAGNIER à M. le Maire
MME MEDVES à MME GALY
M. QUESNEL à MME DE FREITAS
M. PIEDRA à M. SANCHEZ
MME BILLECI à MME PEIX
MME DEZARNAUD à MME SAINT-ANDRÉ.

Madame Maryse SAINT-ANDRÉ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Établissement des modalités de la mise à disposition du public du projet de modification n° 4 du plan local d'urbanisme

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme, et plus particulièrement les dispositions des articles R. 104-12 et L. 153-36 et suivants ;

VU la loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement en date du 26 novembre 2025 ;

VU la délibération du 25 juillet 2008 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Trèbes ;

VU les procédures d'évolution du PLU de Trèbes et plus précisément, la 1^{ère} modification approuvée le 29 novembre 2011, la 2^{ème} modification approuvée le 11 décembre 2014, la 1^{ère} modification simplifiée approuvée le 20 décembre 2018, la 2^{ème} modification simplifiée approuvée le 23 mai 2019, la 3^{ème} modification simplifiée approuvée le 16 juin 2021 et la 3^{ème} modification approuvée le 20 juin 2023,

VU l'arrêté municipal n° 197/2026 du 25 août 2026 prescrivant la procédure de modification n° 4 pour faciliter l'installation et le développement des activités économiques sur la zone de Béragne ;

CONSIDÉRANT que cette modification a pour objet d'adapter le règlement écrit de la zone 1AUE du plan local d'urbanisme sur la règle de hauteur maximale des constructions tout en respectant les caractéristiques paysagères du secteur ;

CONSIDÉRANT que le projet de modification est dispensé d'évaluation environnementale conformément à l'avis émis le 22/05/2026 par la MRAe Occitanie ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal fixe les modalités de mise à disposition du public du projet de modification du PLU ; que le projet sera mis à disposition dans les locaux de la mairie et sur le site internet de la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	29

Vote : Pour	29
Contre	00
Abstentions	00

DÉCIDE de mettre le projet de modification n° 4 du plan local d'urbanisme, l'exposé de ses motifs, l'avis conforme de dispense d'évaluation environnementale et les avis émis par les personnes publiques associées à disposition du public, du lundi 19 octobre 2026 jusqu'au jeudi 19 novembre 2026 inclus ;

FIXE les modalités de la mise à disposition comme suit :

- le dossier et un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n° 4 du plan local d'urbanisme seront tenus à la disposition du public, dans les locaux des services techniques et urbanisme de la mairie, aux jours et heures habituels de son ouverture, pendant toute la durée de la mise à disposition ;

